



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 08 DÉCEMBRE 2017

Date de la convocation : 22 novembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°171208_001
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

DÉLIBÉRATION N°171208_001
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu le vote du budget primitif 2017 du annexe « aménagement numérique du territoire » en date du 07 février 2017,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget annexe « aménagement numérique du territoire », il y a lieu de procéder aux réajustements mineurs suivants :

- Ajustement du montant des crédits ouverts au budget primitif 2017 pour prise en compte de la révision des prix prévu au Contrat de partenariat Public Privé afin de permettre le paiement du loyer d'investissement du 4^o trimestre à verser à Gironde Haut Débit.

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de :

- 0 euros en section d'investissement
 - Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) : + 2 000 euros
 - Chapitre 23 (immobilisations en cours) : - 2 000 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » selon les conditions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 08 décembre 2017

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : Maquette budgétaire

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D

Présenté par le Le Président,
A Bordeaux, le 08/12/2017
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES : Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Bordeaux, le 08/12/2017

Date de convocation : 22/11/17

Les membres du Comité syndical,

Secret
[Handwritten signatures and initials]

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Bordeaux, le